Croent. D'après lui, M. Croent ne fut pas contraint à verser les fonds à Mariani et l'inspecteur l'affirma aux propos du policier.

Au résumé, il conclut que la prévention fut parait insoutenable en droit et demande l'acquittement.

M. Vermillon répond aux deux défenseurs.

— Mariani, dit-il, ne cesse de travestir les faits. L'incrimination de tentative d'extorsion de fonds est seule retenue et la confirmation du jugement de Lille est requise.

L'arrêt de la seconde affaire est aussi renvoyé à vendredi.

L'audience est suspendue à 11 heures.

L'affaire des timbres fiscaux

A l'audience de l'après-midi, les cinq prévenus sont au banc des accusés. Ils ont à répondre du recel de 300.000 francs de timbres fiscaux provenant du cambriolage du bureau de l'enregistrement à Bordeaux.

Me de Béro-Claffert défend son compatriote Rossi. Mes Guyonnet et Foucart assurent la défense de Paul Mariani. Me Alberti se présente pour le Trésor, et demande la confirmation de la décision des premiers juges et la restitution des timbres fiscaux.

Voici encore Me Boyer-Chammard, défenseur de Freddy Leroux; Me Kah, de Casanova; Me Phalempin, de Montéi; Me Boyer, de Pierre Mariani.

Le président Luro donne lecture du rapport assez long. Dans celui-ci, sont évoquées toutes les phases du procès de Lille, puis les inculpés subissent un bref interrogatoire.

Les interrogatoires

Freddy Leroux ouvre le bal.

— Vous vous occupiez, dit le président, d'un garage à Lille et c'est ainsi que vous avez fait connaissance de Mariani que vous avez conduit à Dunkerque. Pourquoi?

— Pour rechercher un individu qui avait dénié des faux jetons de Casino.

— Plus tard, il fut question des timbres fiscaux.

— Oui, je croyais à une opération policière.

— Vous avez cherché un acheteur pour les timbres; vous saviez que le bénéfice devait être partagé?

— J'étais bien certain de ne rien toucher. Les promesses de Mariani ne m'inspiraient pas confiance. Chaque fois que j'avais affaire avec lui, j'y étais de ma poche. Mariani et ses compatriotes s'entretenaient toujours en corse lorsque je ne trouvais avec eux. Enfin, j'étais le dindon de la farce.

— Vous étiez présent lors de l'arrestation de Mariani?

— Oui. J'ai vu l'inspecteur dans le bureau du commissaire.

M. l'avocat général et les défenseurs des autres prévenus posent au prévenu bon nombre de questions embarrassantes. Il s'agit de savoir si Leroux connaissait la provenance des timbres fiscaux.

Freddy répète qu'il ne comprend pas la force.

Rossi lui succède sur la sellette. Ce Corse est venu dans le Nord pour affaires. Il eut de longs entretiens avec Mariani et Freddy.

— On conversait en français, assure Rossi qui déplore aussi le tutoiement en usage dans la bande.

Pierre Mariani est maintenant interrogé. Il prétend qu'il ne connaissait ni Casanova, ni Rossi. Il entendit Freddy déclarer que Sonneville accepterait le marché. Son cousin Paul lui avait toujours dit qu'il s'agissait d'une opération judiciaire et il considérait Rossi comme un indicateur.

Le président lui rappelle qu'il s'est contredit à l'instruction.

Mantel assure n'avoir connu l'affaire des timbres qu'au moment où elle était terminée.

Il a voulu seulement rendre service à la police en rendant service à Paul Mariani. Il parle de l'intervention de nombreux policiers parisiens.

Casanova dit que pour faire parvenir des timbres à Mariani il n'aurait pas eu besoin de l'intermédiaire de Rossi.

Casanova prétend qu'il est venu à Lille pour une affaire de stupéfiants.

— Rossi, dit-il, a intérêt à m'accuser. Et j'étais son complice, il ne m'accuserait pas.

A Casanova qui veut l'interroger, Freddy répond :

— Ces Corses n'ont qu'à régler leurs affaires entre eux.

Les autres prévenus sont appelés tour à tour dans le prétoire.

Paul Mariani prétend toujours avoir fait œuvre de policier

Enfin, Paul Mariani clôt la série des interrogatoires.

— C'est Rossi, dit-il, qui a parlé la première fois des timbres.

— C'est vous qui avez chargé Freddy de leur trouver un acquéreur? questionne le président.

— Oui! On avait proposé d'abord un débitant de tabac, puis il fut question de Sonneville qui offrit 140.000 francs.

Paul Mariani affirme n'avoir fait que son devoir; il se montre sévère pour Rossi.

Le président semble d'apporter de la clarté dans les tractations intervenues entre l'inculpé et ses complices.

Paul Mariani se défend avec habileté. Il raconte dans quelles conditions il organisa son traquenard, mais sa version est différente de celle du commissaire Fresnard.

— Entre les deux hommes, déclare l'avocat-général, la Cour appréciera.

Les débats sont ensuite renvoyés à samedi matin. On entendra d'abord le réquisitoire.

LE VOYAGE DE "NORMANDIE"

A bord de « Normandie » par radiotélégramme, 31 mai. — Après une longue escale à Southampton, où il a embarqué un courrier considérable, « Normandie » poursuit sa route à pleine vitesse en direction de New-York.

A 11 h. 48, vendredi matin, le paquebot a passé Bishop-Rock, au Sud de l'Irlande. Depuis lors le navire marche à une vitesse moyenne de 30 nœuds par mer calme, qu'effleure parfois un timide rayon de soleil à travers la brume.

A bord, les passagers n'ont pas encore fini de connaître leur domaine. Ils s'égarent dans cette ville étonnante, dans ce palais merveilleux où le mouvement de la mer se fait à peine sentir. Tout a été, d'ailleurs, de telle sorte que, de France en Amérique, le voyageur passe sans abandonner ses habitudes, si bien que, pour voir la mer, il faut presque aller la chercher.

Ainsi que, dans un gigantesque immeuble, les bars, les salons, les fumoirs, la salle de cinéma, les terrasses en plein air se partagent les passagers.

Après 24 heures de marche, depuis Bishoprock, « Normandie » a couvert 744 milles à une moyenne de 29 nœuds 78, ce qui constitue une moyenne record sur 24 heures.

Le temps est maintenant favorable, mais gris. Une brise souffle de l'Ouest. Le courant est nul. Le paquebot « Normandie » a dépassé, à 0 h. 10, « Aquitania ».

Les voyageurs apprécient le confort de ce magnifique paquebot, confort assuré pour une bonne part par les tapis de caoutchouc livrés par Hutchinson.

— On annonce de Colorado Springs (Colorado), que 22 personnes ont été tuées ou sont manquantes par suite des inondations qui ont été suivies de tromboes d'eau. De nombreux villages sont menacés tant que la ville de Denver.

"SUR LA PENTE"

PAR ANDRÉ TARDIEU

M. André Tardieu, dont nous avons signalé jeudi la rentrée à la Chambre, fait paraître un nouveau volume « Sur la pente ». C'est l'histoire des trois dernières années.

Rien de ce qu'écrit M. André Tardieu ne peut laisser indifférent le lecteur. Nous extrayons donc de son « Avant-propos » les passages suivants qui montrent sa position devant le problème intérieur, moral et politique :

La philosophie révolutionnaire

« ...Cette doctrine (la philosophie révolutionnaire), où s'exprime, si elle ne s'y satisfait, l'indépendance de la raison, n'est point, malgré ses prétentions critiques, sans comporter des postulants. Elle affirme a priori la bonté naturelle, qui reste à démontrer; le progrès continu qui n'apparaît historiquement ni dans les choses, ni dans les hommes. Elle prétend, en étudiant les sociétés primitives, découvrir des lois sociales et faire de la morale une science, qui ignore la personne humaine. Elle tourne le dos au mystère, qu'ont tour à tour reconnu les plus sommaires idolâtries et les religions les plus hautes. Au nom de l'observation, elle interdit à l'homme l'inquiétude métaphysique.

« De ce fait, la guerre au passé résulte nécessairement. Et comme, dans le passé, l'Eglise est la plus ancienne et la plus forte des traditions, la guerre à l'Eglise s'ensuit aussi. La science et le progrès, transposition laïque du surnaturel, vont opposer drapeau à drapeau, religion à religion ».

La Franc-Maçonnerie

« Cette force (la Franc-Maçonnerie), négligée par les uns, surestimée par d'autres, a joué dans l'histoire moderne un rôle essentiel, qui, pour avoir changé suivant les temps et suivant les lieux, n'en a pas moins obéi à d'invariables principes. On a tort de prétendre tout expliquer par elle : la vie n'est pas si simple. Mais, sans elle, l'histoire politique serait inintelligible.

« ...Société philosophique et philanthropique en 1729, elle est devenue, au moins en France, une entreprise de direction et d'exploitation de l'Etat au profit des initiés. Certaines carrières promptes et fructueuses, dans les administrations, ne sont possibles qu'avec son appui. Pour réussir vite, il fallut, en d'autres temps, être noble ou régicide. Il faut, sous la Troisième République, être franc-maçon.

« Cette recherche du profit, née de l'enseignement public et, depuis un demi-siècle, fortifiée par l'exemple, a créé la croyance que le citoyen a le droit de tout attendre de l'Etat... L'enseignement de l'égoïsme à l'école prépare et détermine le jeu des démagogies électorales et parlementaires.

C'est la mort de tout idéal collectif. Dans chaque village, sous prétexte de progrès, on a coupé les jeunes du sens de la tradition. Nous sommes devenus un pays, unique en son genre, qui professe la haine de son passé. A l'école, on ne parle plus de Dieu depuis cinquante ans. On ne parle plus de la patrie depuis trente ans. On ne parle plus de la guerre depuis quinze ans. On ignore systématiquement, par crainte d'un nationalisme français, les nationalismes voisins. Pour prêcher la paix, que veulent tous les Français, on invoque les motifs les plus bas : moindre effort militaire et moindre effort fiscal.

« Au sortir de ces leçons le citoyen vote. Il ne croit plus guère à l'efficacité du suffrage universel. Il est sceptique quant à sa souveraineté et quant à ses résultats. Il méprise volontiers, et même injustement, ceux qu'il élit. Cela ne l'empêche pas d'ailleurs de les réélire, fût-ce après de fâcheuses aventures : car le matérialisme ne s'étonne pas que l'influence se mette au service de l'argent. La masse passive des citoyens est la proie de quelques milliers d'habiles.

« ...Cette politique a détendu jusqu'à zéro le ressort national. Ni aux actes de ses dirigeants, ni aux actes des dirigeants étrangers, la France n'oppose plus de réaction. Pour réveiller la capacité de réagir, c'est aux racines du mal qu'il faut frapper.

L'acte indispensable de réforme

« ...D'une part, il est démontré par l'histoire de l'après-guerre que le régime présent est impuissant et dangereux. D'autre part, il est établi par l'histoire du ministère Doumergue et du ministère Flandin que les pouvoirs publics, exécutif et législatif, maîtres constitutionnels de l'acte indispensable de réforme, y sont irréductiblement hostiles : voilà le drame.

« Deux traits, aussi profondément contradictoires qu'étroitement associés, sautent aux yeux. Premier trait : l'état politique de la France ne peut pas être plus longtemps supporté. Deuxième trait : l'état politique de la France ne peut pas être légalement amélioré. Non tolérables et non perfectibles : telles apparaissent nos conditions de gouvernement, depuis que M. Flandin a remplacé M. Doumergue. Telles elles apparaîtront plus encore, après que des élections générales leur auront apporté la ratification paresseuse du pays.

« Non tolérables et non perfectibles : il faut comprendre ce que cela veut dire. Cela veut dire que la substitution du ministère Flandin au ministère Doumergue a resserré les écrous qui fixent les deux branches du dilemme, le plus grave qui soit pour un peuple, où la France est prisonnière. A défaut d'une procédure normale, un choix s'impose à elle, dont l'un et l'autre terme sont également chargés d'alarme.

« De deux choses l'une, en effet : ou bien l'on persévérera dans l'immobilité et alors, tôt ou tard, venant du dedans ou venant du dehors, ce sera la catastrophe subite; ou bien, pour échapper à cette catastrophe, que prépare l'obtus conservatisme des pouvoirs légaux, les Français n'auront d'autre issue que celle, toujours périlleuse, d'une révolution voulue. C'est à regret que j'écris ceci, mais c'est sous la dictée de l'évidence. Car un peuple ne peut pas être condamné à mort par sa représentation.

« Les choses étant telles, — et comment les voir autres — il faut en tirer, si l'on veut le bien public et si l'on réfléchit, des conclusions immédiates de conscience et de conduite. J'entends par là que, au seuil d'une option tragique, l'heure est passée des procédés empiriques que, depuis quinze années, ont employés, à satiété, la faiblesse des gouvernements et la lâcheté des assemblées. Qui veut guérir les maux doit s'attaquer aux causes ».

(*A suivre*).

Trois nouvelles divisions sont mobilisées en Italie

Rome, 31 mai. — L'Italie mobilise trois nouvelles divisions : une de troupe, deux de chemises noires et maintient sous les drapeaux une classe d'inscrits maritimes.

La nouvelle mobilisation italienne augmente de 45.000 hommes les effectifs de l'armée de terre et de toute une classe, la classe 1913, qui devait rentrer dans ses foyers, les effectifs de la marine.

— En Angleterre, la Cour d'assises d'Old Bailey a acquitté Mme Rattenbury, de l'accusation du meurtre de son mari, mais en a reconnu coupable Stoner, qui a été condamné à mort.

Le Ministère Bouisson

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

Une discussion s'est engagée ensuite, qui a fait apparaître deux courants : l'un plutôt favorable à la combinaison ministérielle en cours, sans qu'il soit formulé de condition.

Ce point de vue a été défendu particulièrement par MM. Varenne, Frot, Fiancette et Lebret.

L'autre point de vue, tendant à demander des précisions sur le plan d'action du nouveau gouvernement avant de prendre des engagements, a été défendu par MM. Bouly, Lafaye et Montagnon.

Le groupe socialiste ne participera pas au nouveau Gouvernement

La réunion du groupe socialiste s'est terminée par une décision qui a été prise à l'unanimité. Elle consiste tout d'abord à charger sa délégation exécutive de s'entendre avec les autres groupes de gauche pour convoquer, le cas échéant, une réunion de la délégation des gauches analogue à celle qui a eu lieu jeudi.

Elle a ensuite chargé la Commission administrative permanente du parti de suivre le développement de la crise ministérielle.

Le groupe s'est, en outre, déclaré prêt à maintenir sa résolution antérieure déjà exprimée dans une motion de MM. Thiollas et Castagnez, votée lors de la constitution du cabinet Doumergue. Ce texte indiquait que le groupe apporterait son concours à tout gouvernement républicain qui serait décidé à lutter « contre la crise économique, contre le fascisme, pour les défense des libertés démocratiques et ouvrières. »

A la demande de plusieurs membres du groupe, il a été ajouté à la fin de ce texte « et pour la défense du franc ». afin de bien préciser la position du groupe dans les circonstances présentes, ainsi qu'une autre addition indiquant que le groupe considère qu'une formule gouvernementale d'Union nationale ne rend pas possible au groupe la participation dans les conditions indiquées par cet ordre du jour précédemment adopté.

En résumé, la décision socialiste, comme il fallait s'y attendre, n'est favorable qu'à la constitution d'un gouvernement de combat et non pas à un ministère de très large union comme, semble-t-il, M. Fernand Bouisson le concevait.

Dans ces conditions, il est assez probable qu'aucun membre du groupe socialiste ne pourra entrer dans la combinaison en voie de formation, sous peine d'exclusion.

Ajoutons qu'au cours de la discussion, M. Lebas a même déclaré qu'il n'y avait pas lieu, dans les circonstances présentes, d'accepter une participation quelconque au pouvoir.

Une motion du groupe des républicains de gauche

Le groupe des Républicains de gauche de la Chambre a adopté la motion suivante : Le groupe des Républicains de gauche, réuni ce matin, à 11 h., s'est montré unanime à affirmer sa volonté de concourir à une vigoureuse défense du franc, sous l'impulsion d'un gouvernement de très large union.

Le Président de la République a reçu le gouverneur de la Banque de France

Le Président de la République a reçu, à 10 h. 25, M. Tannery, gouverneur de la Banque de France, et s'est entretenu avec lui pendant environ une demi-heure.

Une nouvelle réunion de la délégation des gauches ne donne aucun résultat

Paris, 31 mai. — La réunion de la délégation des gauches tenue vers 15 h., n'a donné aucun résultat positif, en conclusion du débat qui s'y est institué.

Les délégués ont simplement reçu mission d'en référer à leurs groupes respectifs et de leur demander des précisions sur les conditions dans lesquelles une entente serait possible.

Dès le début de la réunion, les socialistes ont présenté le texte du communiqué de leur réunion de la matinée.

M. Maze, radical-socialiste, a demandé alors aux délégués du parti socialiste s'ils étaient réellement prêts à participer à un « gouvernement de combat pour la sauvegarde des libertés démocratiques et contre la crise »

M. Montagnon, socialiste de France, ayant alors demandé quelle serait la frontière qui pourrait être mise entre les groupes, MM. Thorez et Ramette, communistes, ont déclaré qu'il ne s'agissait pas de personnes, mais de programme et d'état d'esprit et que leur parti accepterait, par exemple, de soutenir un gouvernement qui compterait dans son sein un homme politique comme M. Bonnevay, qui a prouvé comme président de la Commission d'enquête sur les événements du 6 février, qu'il était capable de sauvegarder les libertés démocratiques.

Cette affirmation a soulevé quelque hilarité parmi les assistants qui ont demandé ensuite quelques précisions aux communistes sur la façon dont ils entendaient « défendre le franc ».

MM. Thorez et Ramette ont répondu qu'ils entendaient non seulement poursuivre les spéculateurs mais aussi « faire payer les riches. »

Evidemment tout cela ne constitue pas une méthode.

La réunion s'est ajournée ensuite jusqu'à la fin de l'après-midi.

Les déclarations de M. Bouisson sur les pleins pouvoirs

Paris, 31 mai. — D'après des membres de la délégation du Groupe radical-socialiste, qui a été reçue par M. F. Bouisson, celui-ci, en ce qui concerne les pleins pouvoirs, a assuré la délégation qu'il en ferait usage uniquement pour la défense du franc, le redressement financier et la rénovation économique du pays.

Il a ajouté, qu'en aucun cas, il ne les utiliserait à des fins politiques, en particulier à des réformes organiques, telles que la réforme électorale et celle de l'Etat. Il a, en outre, pris l'engagement de laisser intactes les prérogatives parlementaires, en particulier celle de tenir une session extraordinaire, pour discuter le budget qu'il s'est engagé à faire voter, avant le 31 décembre 1935.

Quant à la répartition des portefeuilles, il a demandé à la délégation de lui faire confiance, pour que les leviers de commande soient remis à des hommes de gauche, notamment les ministères des Finances, de l'Intérieur et de l'Education nationale, M. Ed. Herriot devant collaborer avec lui à l'attribution des principaux portefeuilles.

Le Président de la Chambre a manifesté, en outre, son intention de conserver comme collaborateurs plusieurs ministres du Cabinet précédent : MM. P. Laval, G. Mandel, L. Rollin, H. Roy et de faire appel à M. J. Caillaux, comme ministre d'Etat.

En ce qui concerne le détail de son programme financier et politique, M. F. Bouisson s'est refusé à toute précision, étant donné que les mesures à prendre seraient délibérées en Conseil des ministres et qu'on pouvait avoir confiance dans ses sentiments, pour être assuré qu'il appliquerait un pouvoir de stricte défense républicaine.

Le groupe radical décide de participer au Gouvernement

Paris, 31 mai. — Après le retour au groupe de la délégation radicale-socialiste, qui s'était rendue auprès de M. Fernand Bouisson, une délibération s'est instituée, à l'issue de laquelle le groupe a accepté de participer au gouvernement, à l'unanimité, moins 12 voix et quelques abstentions.

M. Malvy est intervenu pour demander à ses amis d'accepter les pleins pouvoirs dans les conditions posées par M. Fernand Bouisson. Le groupe a alors adopté le principe d'un ordre du jour élaboré en ce sens.

L'intervention de M. Malvy semble avoir eu une influence déterminante sur la décision du groupe. Le président de la Commission des Finances a rappelé qu'avant la chute du Cabinet de M. P.-E. Flandin, il avait regretté que les mesures législatives destinées à rétablir la situation budgétaire et financière n'eussent pas été prises en temps voulu, mais que des pleins pouvoirs étaient selon lui nécessaires dans les circonstances actuelles. La Chambre a refusé, pour des raisons politiques ces pleins pouvoirs au ministère démissionnaire. Mais elle doit les accorder au prochain gouvernement pour des raisons d'ordre technique.

M. Malvy a passé alors en revue la situation du marché des rentes, les conséquences des retraits d'or de la Banque de France, les difficultés possibles de la Trésorerie, le déficit budgétaire et l'état de la monnaie. Il a conclu que tout autre gouvernement que celui de M. Fernand Bouisson, venant devant la Chambre, serait obligé de recourir à la procédure exceptionnelle des pleins pouvoirs, les délais pour faire voter les textes législatifs indispensables étant trop longs, en raison de la procédure parlementaire, pour pouvoir produire les effets voulus contre la spéculation.

Il a conclu qu'il fallait en conséquence accepter les conditions de M. Fernand Bouisson. C'est à cet avis que le groupe s'est rangé à une forte majorité.

M. Bouisson se rend à l'Elysée

A 20 h. 45, M. F. Bouisson a quitté la présidence de la Chambre pour se rendre à l'Elysée, afin de mettre le chef de l'Etat au courant de l'état de ses pourparlers.

Aux journalistes qui l'interrogeaient, M. F. Bouisson a fait la déclaration suivante :

— Je vais rendre compte au Président de la République des résultats des négociations que j'ai poursuivies pendant toute cette journée et que j'ai voulu méthodiques et complètes.

» Président de la Chambre des députés depuis neuf ans, au moment où je suis appelé à constituer le Gouvernement, mon devoir me dictait particulièrement de consulter tous les groupes parlementaires, en vue de réaliser la large union qui est, à cette heure, indispensable. Je n'ai rien caché aux représentants autorisés de ces groupes des conditions assurément difficiles que je crois devoir leur demander d'accepter.

» J'ai la satisfaction, après ces échanges de vues francs et cordiaux, d'enregistrer l'adhésion formelle de la presque totalité des groupes politiques.

» La première et la plus difficile partie de ma tâche est, ce soir, accomplie. Sur cette base solide que nous avons ainsi établie, il me sera aisé de procéder ce soir, à la constitution d'un ministère qui, avec la confiance du pays, sera en mesure d'affronter la lourde tâche qui lui est assignée. »

M. F. Bouisson a été aussitôt introduit près du Président de la République.

Le nouveau Président du Conseil

M. Fernand Bouisson est né à Constantine, le 16 juin 1874, d'une famille d'origine marseillaise.

Il fit ses études à Paris et participa, l'un des premiers, à des compétitions sportives, notamment à des matches internationaux de rugby.

Revenu à Marseille, il fut l'un des fondateurs de l'Olympique Marseillais, qui remporta cette année la Coupe de France, et, capitaine de l'équipe de football.

Tout en s'occupant, à Aubagne, de l'industrie paternelle, il ne cessa de s'intéresser aux questions politiques régionales.

Elu conseiller général en 1907, il ne tarda pas à devenir président de l'assemblée départementale. Il fut élu, pour la première fois, député des Bouches-du-Rhône, en remplacement d'Antide Boyer, devenu sénateur, dans la huitième circonscription de Marseille (Aubagne-La Ciotat), le 7 mars 1909. Réélu le 8 mai 1910, puis successivement les 26 avril 1914, 16 novembre 1919, 11 mai 1924, 22 avril 1928 et 1er mai 1932, il s'est consacré d'abord au Parlement aux questions maritimes et coloniales, ainsi qu'aux problèmes économiques et sociaux et présida notamment, plusieurs années, la Commission de la Marine marchande.

Chargé, le 29 janvier 1918, d'une mission temporaire comme commissaire aux transports maritimes et à la marine marchande, son mandat lui fut renouvelé le 30 juillet de la même année et le 28 janvier 1919, mais il démissionna le 5 mai suivant. C'est à lui que l'on doit, pendant cette période, la réquisition de la flotte de commerce qui a rendu de si grands services à la défense nationale.

M. Fernand Bouisson fut nommé vice-président de la Chambre le 26 juin 1924 et réélu le 13 janvier 1925 et le 12 janvier 1926.

Les éminentes qualités qu'il déploya au fauteuil présidentiel le firent porter à la Présidence de l'Assemblée, le 12 janvier 1927. Il fut successivement réélu le 10 janvier 1928, puis au début de la législature en juin 1928, ainsi qu'en janvier 1929, 1930 et 1931, janvier et juin 1932, janvier 1933, 1934 et 1935.

Il a appartenu au parti socialiste jusqu'en 1934.

Actuellement, M. Fernand Bouisson n'est plus inscrit à aucun groupe.

La police opère des recherches au siège d'une banque parisienne et dans divers établissements

Paris, 31 mai. — A la suite de la conférence qui a eu lieu au ministère de la Justice, entre MM. Pernot, garde des Sceaux; Roux, procureur général; Cavarroc, procureur de la République, M. Rousselet, juge d'instruction, chargé de l'affaire de spéculation, a donné une commission rogatoire à M. Ameline, commissaire aux délégations judiciaires, qui s'est rendu ce matin à la première heure, 5, rue de l'Echelle, pour opérer une vérification.

C'est au siège de la Banque Tumin et Cie, 5, rue de l'Echelle, près de l'avenue de l'Opéra, que les scellés avaient été apposés cette nuit.

Le magistrat, qui était accompagné de plusieurs inspecteurs de la police judiciaire, a commencé ses opérations à 9 h.

Ces vérifications judiciaires ont pris fin à 11 h. 30.

Aucun renseignement n'a été fourni concernant les résultats de cette opération. A midi, aux questions posées par les journalistes, le directeur de la banque, M. Tumin, éludant certaines précisions, répondit simplement :

— Nous n'avons rien entrepris contre la République. Nous n'avons pas spéculé. Il n'y a rien.

Par ailleurs, une dizaine de commissions rogatoires ont été signées par le juge d'instruction, pour Paris, où des commissaires de police de quartier ont procédé à des opérations analogues.

Un certain nombre de documents ont été saisis et placés sous scellés, aux fins d'examen.

D'autre part, au cours de l'après-midi, deux perquisitions ont été opérées chez un Russe, administrateur de sociétés, et au siège d'une société financière et industrielle.

Au cours de ces opérations, divers documents ont été saisis.

On annonce que, dans le même temps, des recherches sont faites dans différents bureaux de poste pour retrouver trace d'expéditions de télégrammes se rapportant aux spéculations visées par les poursuites en cours et on croit, dans les couloirs du Palais, que d'autres perquisitions seront faites.

La séance de jeudi soir

Voici, pour notre région, la liste des députés qui ont voté pour le Gouvernement dans le scrutin sur le projet tendant à une délégation de pouvoirs en vue de réaliser l'assainissement financier :

Nord. — MM. Coutel, Groussau, Delsart, des Rotours, Nicolle, Plichon, Maurice Vincent, Deligne, René Faure, Lacourt.

Pas-de-Calais. — MM. Canda, Tillie, Abrami.

Tous les autres députés ont voté contre le Gouvernement.

L'ARRIVÉE A L'AÉRODROME DE LONDRES DE CAISSES D'OR PROVENANT DE LA BANQUE DE FRANCE.

Des particuliers, se sont présentés hier à la Banque de France pour acheter des lingots d'or.

EN VOICI UN QUI EMPORTE UN LINGOT D'OR SUR SON ÉPAULE, SOUS LA SURVEILLANCE D'UN AGENT. (Mond. Photo-Presse).

Echos

Conséquences inattendues...

Un de nos confrères ayant été élu conseiller municipal, les rédacteurs du journal où il collabore résolurent de lui en témoigner leur joie d'une façon éloquente, mais anonyme...

Pour cela, ils vidèrent leurs fonds de tiroirs des cartes de visites qu'ils pouvaient renfermer, et notre confrère fut submergé par une avalanche de félicitations lui parvenant, ou plutôt semblant lui parvenir des personnalités les plus diverses de la littérature, de l'art, de la science, de la politique, etc...

Mais où cette inoffensive plaisanterie se corsa, ce fut quand la poste mit son nez, si l'on peut ainsi dire, sur une des cartes, et s'aperçut qu'elle était insuffisamment affranchie à vingt-cinq centimes, car contenant plus de cinq mots.

Elle en trouva ainsi un grand nombre qu'elle surtaxa à cinquante centimes, et le hasard voulut que, notre confrère étant absent au passage du facteur, sa servante, refusât d'acquitter les surtaxes. Or, le règlement est formel, et les cartes surtaxées furent alors réexpédiées par la poste à leurs expéditeurs, ou plutôt à leurs prétendus expéditeurs...

On frémit en songeant aux complications, pour ne pas dire plus, qui vont en résulter !

Loups de mer

A l'usage des estivants et des touristes, Boulogne organise, pour les prochaines vacances, des journées de pêche en mer, à bord de bateaux spécialement aménagés.

Voilà qui va faire rêver les paisibles pêcheurs à la ligne de nos rivières.

Et voilà qui peut apporter, dans nos ports maritimes, aux pêcheurs atteints par la crise, une nouvelle ressource. Tout le monde « loup de mer » ! Quelle plaisante aventure.

Une compagnie

En famille, on parle des vacances.

— Mais, dit la grand'mère, j'aime la mer.

Le petit Bernard, dix ans.

— Pourquoi que tu aimes la mer ?

— Mais mon petit, parce que la mer, c'est une compagnie.

— Je comprends, dit le petit Bernard, tu aimes la compagnie des eaux !

Allumettes à répétition

C'est la dernière invention de l'industrie tchécoslovaque.

Il s'agit d'une sorte d'allumettes qui ne deviennent jamais humides et jouissent, en outre de la propriété de pouvoir s'allumer plusieurs fois.

On conte que cette invention fut présentée au président Masaryck.

— Ces allumettes qui s'allument plusieurs fois, aurait dit le vieux chef d'Etat, n'est-ce pas, hélas ! l'image des conflits de notre pauvre Europe ?

Rentrée

M. Galandou Diouf, député du Sénégal, fut accueilli, avant-hier, à la Chambre, par un député de gauche, que l'on voit plus souvent à la buvette qu'à son siège. Celui-ci bafouilla :

— Alors, collègue... toujours aussi noir ?...

— Et vous, cher ami, toujours aussi gris ? lui répondit simplement l'homme de couleur.

Et ils se séparèrent bons ennemis !

* * *

— J'ai eu le premier prix de physique.

— Eh bien ! ce n'est sûrement pas pour ta tête.

* * *

— Madame, votre fille est un trésor.

— Aussi, monsieur, je ne lui donnerai rien comme dot.

— On mande de Bakou qu'un incendie suivi d'une explosion, a éclaté le 28 mai à bord du bateau-citerne Soveteki à Auerbeidjah, alors que le navire se trouvait dans la mer Caspienne. Le navire a sombré; seuls, deux matelots ont pu être sauvés. Les 23 autres membres de l'équipage et quatre membres de leurs familles ont péri.

— S. A. R. le prince Saoud, prince héritier de l'Arabie saoudienne, s'est rendu à l'Arc-de-Triomphe où il a déposé une couronne sur la tombe du soldat inconnu. Le Président de la République a reçu la visite du prince, à qui il a remis les insignes de grand officier de la Légion d'honneur.

— A Versailles, sous la présidence de M. Grand, ancien sénateur, président de l'Union des Syndicats agricoles s'est ouvert à Versailles le 17e Congrès national des syndicats agricoles

— En Espagne, les ministres, réunis en conseil de cabinet, ont examiné une proposition du ministre de l'Industrie, tendant à établir une taxe sur l'importation des automobiles françaises.

— La Banque Néerlandaise a augmenté le taux de son escompte de 4 à 5 %.

Dernière Heure

Le Souverain Pontife a eu hier 79 ans

Cité du Vatican, 31 mai. — Le Souverain Pontife est entré vendredi dans sa 79e année.

Pie XI a été ordonné prêtre il y a cinquante-six ans et nommé pape il y a treize ans. Sa robuste santé fait supposer, malgré son grand âge, que ce pontificat comptera parmi les plus longs dans l'histoire de l'Eglise.

Jusqu'à présent trente-sept papes seulement sur les 261 qui se sont succédé à Rome ont dépassé la durée déjà atteinte par le règne de Pie XI. Le record est tenu par Pie IX qui a été pendant trente-deux ans pape; viennent ensuite le règne de Léon XIII, qui fut de vingt-six ans, celui de Pie VII, de vingt-trois ans, celui de Clément XI, de vingt ans.

Un débat sur les armements aériens à la Chambre des Communes

Londres, 31 mai. — Le débat de cet après-midi, à la Chambre, a fait ressortir trois points :

a) Dans la négociation, sinon dans sa conclusion, le pacte oriental d'assistance aérienne est définitivement dissocié des autres instruments prévus par la déclaration du 3 février;

b) Il y a, à la Chambre, une énorme majorité pour adopter une politique de confiance à l'égard des déclarations et propositions de Hitler

c) La politique d'arbitrage entre les diverses puissances européennes revient en faveur et le désir de réaliser la sécurité par la limitation aérienne a fait disparaître bien des appréhensions, quant aux intentions de l'Allemagne.

Au cours de ce débat, M. Churchill a déclaré :

— Sur mer, la supériorité allemande disparaîtra bientôt, puisque avec 35 0/0 du tonnage anglais, la flotte allemande, concentrée sur un seul océan sera plus puissante que la flotte française, qui doit protéger un vaste empire colonial.

Vous ne pouvez pas discuter des affaires extérieures sans tenir compte que toute la puissance industrielle de l'Allemagne, toute sa puissance militaire, croît vers un état de préparation à la guerre.

Les relations commerciales franco-allemandes

Paris, 31 mai. — Le gouvernement français a pris, il y a quelques jours, la décision de dénoncer l'arrangement relatif aux échanges commerciaux franco-allemands, en date du 26 juillet 1934, et qui venait à expiration le 1er juillet 1935. Le même jour venait à échéance l'accord sur les règlements commerciaux. L'application de cette dernière convention a rencontré des difficultés sans cesse accrues et les efforts tentés jusqu'ici pour y remédier, n'ont pas donné les résultats espérés. En particulier, le retard constaté dans les règlements des exportations n'a fait que s'accroître au cours des mois derniers, malgré l'engagement pris par l'Allemagne de limiter, à partir du 1er avril, ses achats au niveau qui devait assurer la régularité des paiements.

Dans ces conditions, il a paru indispensable de ne reprendre des négociations que sur des bases permettant d'associer étroitement la solution du problème des règlements à celle du problème des échanges. La dénonciation ne saurait donc, en aucune façon, être interprétée comme une rupture : elle n'a d'autre objet que de donner aux négociateurs la liberté d'action qui est indispensable à l'établissement d'un régime plus stable et plus satisfaisant des échanges franco-allemands.

Dernières Nouvelles Sportives

TENNIS

Les championnats internationaux

Simple Dames. — Quarts de finale : Miss Scriven (G.B.) bat Mlle R. Couquerque (Hollande), 6-0, 6-3; — Mlle Sperling (Danemark) bat Mlle Iribanne (France), 6-2, 6-2.

Simple Messieurs. — Quarts de finale : D.G. Freshwater (G.B.) bat Metaxa (Autriche), 6-3, 7-5; — J. Borotra (France) bat J. Bonte (France), 5-6, 6-4, 6-3; — Robertson (E.-U.) bat Rainville (Canada), 6-2, 1-6, 6-1.

Simple Dames. — Quarts de finale : Mlle S. Fannetier (France) bat Mme Kleinadel (France), 6-2, 8-6; — Mlle Barbier (France) bat Mme Olivieri (France), 8-6, 6-3; — Mme Hopman (Australie) bat Mlle Tonelli (Italie), 6-2, 6-3; — Mlle Horn (Allemagne) bat Mlle Horner (France), 6-3, 6-2.

Renseignements commerciaux

COTONS

LIVERPOOL, 31 mai.

Importation, 7.366 balles : Américain, baisse 1; Brésilien, baisse 1; Egyptien, hausse 3.

	New-Orléans		New-York	
Temps	Préc.	Jour	Préc.	Jour
Disponible ...	12.00	11.40	11.90	11.30
Juin	—.—	—.—	11.86	10.94
Juillet	11.85	10.90	11.87	10.98
Août	—.—	—.—	11.47	10.94
Septembre ...	—.—	—.—	11.37	10.74
Octobre	11.22	10.65	11.28	10.67
Novembre ...	—.—	—.—	11.20	10.60
Décembre ...	11.26	10.64	11.23	10.71
Janvier	11.30	10.67	11.26	10.68
Février	—.—	—.—	11.27	10.71
Mars	11.30	10.85	11.29	10.70
Avril	—.—	—.—	11.40	10.77
Mai	11.31	10.86	11.41	10.80

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, 1.000; aux ports du Golfe, 9.000; aux ports du Pacifique, nulles.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, 1.000; France et Continent, 15.000; Japon et Chine, 19.000.

CHANGES A L'ETRANGER

Londres : Sur Paris, 76.21; sur Bruxelles, 28.87; Bac. hors banque, 0 9/16 à 0 5/8; Prêts à court terme, 0 1/2.

New-York : Sur Paris, 6.60; Cab. transf., 6.63 1/2; sur Bruxelles, 27.14.

SUCRES. — Cuba, prompte livraison,